

NOTRE MINI DOSSIER

Régime fiscal et dette intérieure de l'État

L'équation de la TVA

Instaurée pour éviter les tracasseries causées par des impôts anciens en cascade, l'application opérationnelle de la TVA est aujourd'hui à l'origine d'un malaise économique : l'État doit aux entreprises 200 milliards de francs d'arriérés. Une manne qui pourtant aurait pu constituer une bouffée d'oxygène pour les sociétés. Dans ce jeu de tension financière, les profession-

nels du pétrole paient le plus lourd tribut : plus de 170 milliards de francs d'impayés. Dans les milieux pétroliers, des murmures se font entendre qui réclament à l'État de payer. Le gouvernement dit oui, mais négocie un échéancier pour régler ces crédits TVA. Le mal n'est pas pour autant soigné, même si le diagnostic des facteurs à

l'origine de cette dette incontrôlée, depuis quinze ans, est clairement fait. Une chose est sûre, la dette (ou crédits TVA) met à mal tout un système fiscal pourtant à l'origine d'importantes recettes pour l'État. Ce dossier revisite les origines du problème, cherche à mieux comprendre ce qui a conduit l'État sur ce sentier difficile, et explore des pistes de solutions I. M'B.

Aux origines d'une dette spéciale

La TVA : un impôt indirect sur la consommation

I. M'B.
Libreville / Gabon

Pour comprendre le sens de la dette de l'État vis-à-vis des entreprises pour ce qui est de la TVA aujourd'hui au Gabon, il faut replonger dans les explications concernant la fiscalité quant à la nature de cet impôt.

DEFINITION. La TVA est la principale ressource pour l'État car la plupart des opérations réalisées par les organisations sont soumises à la TVA. La taxe sur la valeur ajoutée est un impôt indirect sur la consommation. Elle concerne, en principe, tous les biens et services consommés ou utilisés au

Gabon. Dans les faits, dans la chaîne de fabrication et de commercialisation d'un produit ou service, c'est le consommateur final qui paye la TVA, et non les entreprises qui concourent à la production du bien ou du service. Généralement, au bas de votre facture, figure la mention TVA, suivie d'un pourcentage appelé le taux qui varie selon la nature du bien et les politiques économiques d'incitation à la consommation ou de protection des industries locales contre les produits importés.

Notez bien que la taxe sur la valeur ajoutée est un impôt général de consommation qui atteint la plupart des biens et services consommés au Gabon. Autrement dit, c'est donc le consommateur final qui supporte la

TVA. L'entreprise a un rôle d'intermédiaire entre le consommateur final et l'État.

Comme son nom l'indique, la TVA est un impôt sur la richesse produite. Sur cette richesse créée, l'État prend une partie. Cette partie est calculée à partir des taux.

Les entreprises ne jouent qu'un rôle de collecteur d'impôt pour le compte de l'État : elles facturent à leurs clients la TVA et la reversent ensuite au service des impôts, déduction faite de la TVA payée sur les achats.

FONCTIONNEMENT. Lorsqu'elle réalise une vente, une entreprise soumise à TVA vend ses biens ou ses services TTC. Son chiffre d'affaires correspond au montant HT de cette vente. La différence entre le TTC et le HT est reversée à l'État : c'est la TVA collectée.

Lorsqu'elle fait un achat, un bien servant à la production de son produit ou au fonctionnement des services administratifs (rames de papier, stylos, imprimantes, etc.), l'entreprise soumise à TVA paye les montants TTC, mais les charges supportées par l'entreprise sont HT. La différence entre le HT et le TTC est donc un montant qui vient en déduction de la TVA collectée : c'est la TVA déductible.

Quand le montant de TVA collectée est supérieur au montant de TVA déductible, ce qui est en général le cas si l'entreprise réalise des bénéfices, l'entreprise verse la différence à l'État. Par contre, si le montant de TVA déductible est supérieur au montant de TVA collectée, l'État rembourse la somme à l'entreprise, on parle alors d'un crédit de TVA.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

2005-2015 : décennie où la machine se grippe

I. M'B.
Libreville / Gabon

La facture sera lourde pour l'État. Loin des nobles ambitions annoncées à l'origine, l'application au quotidien de la TVA, faite d'exonérations et de dispenses parfois de complaisance, va conduire les finances publiques dans une passe difficile. D'où l'appel des uns et des autres à revoir la copie.

L'INTRODUCTION de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est sans aucun doute l'une des réformes phares du système fiscal gabonais au cours de ces dernières années. Censée être suppor-

tée par le consommateur final, l'application fonctionnelle de la TVA pose aujourd'hui d'énormes entorses à l'économie nationale. Aux entreprises surtout. Le gouvernement mentionne sa mauvaise application, les opérateurs économiques se plaignent du tort qui leur est causé par l'administration publique.

Mise en place en 1995, cette réforme visait principalement deux objectifs. D'abord, simplifier le système fiscal en remplaçant les nombreuses taxes existantes à l'époque et en offrant la possibilité aux opérateurs de déduire la taxe payée en amont sur une opération imposable.

Ensuite, optimiser les recettes par un élargissement de l'assiette et répartir équitablement la charge fiscale. Par l'effet de ses mécanismes, la TVA devrait demeurer une taxe neutre pour ses assujettis. En effet, la TVA supportée par l'opérateur économique devrait être remboursée au moment où il déclare la TVA qu'il a lui-même collectée, le solde revenant à l'État. Ce qui fait que la TVA est exclusivement supportée par le consommateur final.

Précisons tout de même que seuls les consommateurs locaux payent la TVA. D'où la taxation à taux zéro des exportations.

Si le système ainsi décrit a relativement bien fonctionné, il va se gripper au milieu des années 2000. "Des dysfonctionnements graves sont dès lors apparus suite aux difficultés observées en matière de gestion et de comptabilisation de cet impôt", a indiqué un haut cadre de l'administration en poste au ministère de l'Éco-

nomie. Ces difficultés ont été accentuées par le phénomène d'exonérations discriminatoires et des dispenses de TVA accordées aux opérateurs économiques, d'une part, et la pratique des taux réduits, d'autre part. Aujourd'hui, des dysfonction-

nements minent le fonctionnement régulier des entreprises. Au point où, les échanges entre l'administration fiscale et les opérateurs économiques ont débouché sur la nécessité de revoir la copie, pour ce qui est du fonctionnement de cette TVA au Gabon.

Dette intérieure

L'appel de la société civile gabonaise

I. M'B.
Libreville / Gabon

LORS d'un point presse animé le samedi 28 juin 2015, au siège de Croissance-Saine-Environnement au Trois-Quartiers (Libreville), la société civile gabonaise, plus précisément le Haut conseil des acteurs non étatiques du Gabon (HCANEG) a invité le gouvernement à se pencher sur la dette intérieure. Dette certes multiforme dont la TVA constitue un pendant. Au fait des tensions sociales au sein des entreprises et surtout des avis des employés de ces entreprises, le HCANEG mentionne par exemple les licenciements au sein des groupes Santullo, EGCA Construction, Socoba

EDTPL, etc. Lors de ce point de presse, Nicaise Moulombi, président de l'ONG Croissance-Saine-Environnement et Yvon Martial Ntanzzi Miyagou ont attiré l'attention de l'opinion nationale et du gouvernement quant aux conséquences du non paiement de la dette publique sur la bonne marche des entreprises. Notamment celles exerçant dans le secteur du BTP. Cette dette freine les activités de certaines sociétés contraintes de licencier pour des motifs économiques, ont-ils indiqué. Dans de nombreux secteurs, les chiffres d'affaires sont en baisse. Une baisse imputable, tantôt à des tensions, tantôt à des contraintes de trésorerie. Aussi, invitent-ils le Premier ministre Daniel Ona Ondo et le ministre de

l'Économie à se pencher sur cette question vitale pour l'économie en considérant comme prioritaire, le paiement de la dette intérieure. D'ailleurs, Nicaise Moulombi y croit avoir trouvé une piste : "Le HCANEG se félicite de la levée de fonds par le ministre de l'Économie, de la Promotion des investissements et de la Prospective, Régis Immongault. Aussi, interpellons nous le gouvernement à payer la dette intérieure, grâce aux fonds mobilisés par le ministre Régis Immongault, afin de sauver certaines entreprises et les emplois qu'elles tentent de maintenir encore".

C'est dire que les efforts consentis par le gouvernement et annoncé par le ministre du Budget et des Comptes publics restent faiblement perçus par les opérateurs économiques.

L'élégance a un nom

Tablettes 4G

Samsung GALAXY Tab S 8.4

299 000 FCFA

Samsung GALAXY Tab S 10.5

390 000 FCFA

Gabon Telecom

Avec le SAMSUNG Tab S 8.4 et le SAMSUNG Tab S 10.5, profitez d'une très haute résolution d'écran AMOLED. Bénéficiez également d'une excellente connexion à la 4G.

Disponibles dans nos agences commerciales.

www.gabontelecom.ga | facebook.com/GabonTelecom | Infoline : 222 / 06 222 222